

COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain LANDREAU, Maire

Date de convocation : 1^{er} septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, AUVINET, POIRIER, CORMERAIS, GAZE
MM. AUVINET, MAUDET, GATE, FONTENIT, RAMBAUD et LANDREAU A., Maire.

Mme BRETIN arrive au point 2

Mme CHAPDELAINÉ et M AUGEREAU arrivent au point 3

Mme Elise POIRIER a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

Approbation du compte rendu du 22 juillet 2021

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

1 – Contrat groupe assurance statutaire du personnel D_2021_51

Le Maire expose :

Les dispositions statutaires (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) applicables aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL confèrent à ces derniers des droits au maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de congés pour raison de santé (maladie, accident du travail, maladie professionnelle, maternité/paternité), ainsi qu'au versement d'un capital décès. Les agents relevant de l'IRCANTEC (titulaires non affiliés à la CNRACL et non titulaires) bénéficient également, sous certaines conditions, d'un régime de protection sociale dérogatoire de droit commun (décret du 15 février 1988).

Afin d'éviter que ces dépenses obligatoires soient supportées par la collectivité employeur, il est recommandé de souscrire une assurance spécifique couvrant ces risques statutaires.

Les taux de cotisation proposés par l'assureur s'appliquent sur la masse salariale et, le cas échéant aux charges patronales, définie comme l'assise de cotisation et s'entend hors frais de gestion. Via une convention d'assistance et de gestion, le Centre de Gestion propose de réaliser, pour le compte de la collectivité, la gestion du contrat et des sinistres auprès de l'assureur.

I - Le Maire vous propose de souscrire pour le personnel de la collectivité comptant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL au 1^{er} janvier 2021, aux garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions suivantes à prise d'effet au 1^{er} janvier 2022 :

I-1 POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL

La couverture retenue est une garantie tous risques (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption, Congés d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (AT/MP) et décès), à prise d'effet au 1^{er} janvier 2022, avec une franchise au choix de quinze (15) jours ou de trente (30) jours fermes en maladie ordinaire.

Le Conseil Municipal, **DECIDE** de cotiser à hauteur de 5.10 % avec une franchise de quinze jours fermes en maladie ordinaire.

2– Vendée Eau : rapport annuel sur l'eau D_2021_53 arrivée de Chantal BRETIN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel 2020 réalisé par Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Après présentation du rapport, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer afin d'approuver le présent rapport 2020 réalisé par Vendée Eau.

Le Conseil Municipal, **approuve** le rapport 2020 de Vendée Eau, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

3 – SYDEV proposition travaux neuf d'éclairage rue des rosiers D_2021_52 Arrivée de Luc AUGEREAU et Delphine CHAPDELAIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans le cadre de l'aménagement de la rue des rosiers, il a été demandé au SYDEV une étude pour la mise en place d'une prise guirlande au niveau de la chapelle des martyrs et de prévoir un éclairage dans la venelle qui part de la rue des rosiers vers la rue des chênes et qui est empruntée par les collégiens et lycéens.

Il présente au conseil la proposition technique et financière du SYDEV :

Nature	Montant HT	Montant TTC	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage	9 900 €	11 880 €	9 900 €	70 %	6 930 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres :

ACCEPTE la proposition technique et financière du SYDEV

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

Le conseil municipal **accepte** la proposition technique et financière du SYDEV et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention

Informations diverses :

- **Travaux rue des rosiers :** En raison du planning de l'entreprise EUROVIA (fermeture durant 3 semaines en décembre), des délais importants pour l'approvisionnement de certains matériaux et afin de ne pas bloquer l'accès à la boulangerie pendant les fêtes de fin d'année. La maîtrise d'œuvre propose que les travaux ne débutent qu'en janvier 2022.
- **Abattage d'arbres :** Un arrêté de circulation a été pris pour les 11 et 12 octobre prochain sur la rue des hirondelles et des pinsons en raison de l'élagage et de l'abattage d'arbres.
- **Information sur les délégations du conseil données au maire.**

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant HT
17/08/2021		Matériel accès contrôle foyer des jeunes	Eiffage	680,00
31/08/2021		Analyse légionellose	Laboratoire de l'environnement	402,15
01/09/2021		Mini souris pour l'école	Manutan	101,22
03/09/2021		Boite à clés pour la périscolaire	Manutan	49,01
03/09/2021		Réalisation du bulletin	OBC Impressions	2604,96
07/09/2021		Vitrierie Mairie, périscolaire et cantine	Nettoyage Racaud	607,00
	DIA H006	Rue des camélias		
	DIA H007	18 rue des rosiers		
	DIA H008	13 rue du Calvaire		
	DIA H009	1 Le Bois Régnier		

Prochain conseil : jeudi 07 octobre 2021

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Le maire



Le secrétaire de séance